

Assurer la sécurité du parc locatif

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Services technique/maintenance
- Gardiens d'immeuble
- Employés d'immeuble
- Concierges
- Techniciens de gestion locative
- Agences immobilières
- Syndics
- Bailleurs sociaux

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Après avoir rappelé le cadre législatif, l'objectif de la formation est de donner au personnel de proximité les moyens d'assurer sa mission de sécurité du parc locatif ainsi que les actions à mener en situation d'urgence.

**PROGRAMME****Contexte législatif**

- Obligations légales
- Responsabilités

Mise en place de la sécurité

- Espaces
- Méthodes des surveillances
- Paramètres d'une observation performante
- Rondes

Les modalités de contrôle

- Equipements de sécurité
- Points sensibles
- Désordres les plus fréquents
- Axes et spécificités de la prévention
- Recueil et transmission des constats

La gestion de l'urgence

- Différentes situations



- Risques et degré d'urgence
- Actions à mener et celles proscrire
- Mesures conservatoires

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**

